



## L'ETINCELLE DE LA VIE



### Edito

Lorsqu'une personne est victime d'une crise cardiaque, qu'elle ne respire plus et que son cœur a cessé de battre, chaque minute qui passe réduit de dix pour cent ses chances de survie. En d'autres termes, au bout de dix minutes,

la mort est quasiment inéluctable. Or, souvent, pour mettre fin à un arrêt cardio-respiratoire (A.C.R.), il est nécessaire de prodiguer à la victime un choc électrique à l'aide d'un défibrillateur.

Pendant très longtemps, cela a signifié que celui qui était victime d'une crise cardiaque à l'hôpital avait de bonnes chances de survie, mais malheur à celui qui connaissait la même défaillance en dehors de cet environnement contrôlé. Les arrêts cardiaques sont la cause, en France, de 40 000 morts chaque année.

Il n'y avait de défibrillateur que dans les établissements de soins, non seulement en raison de leur coût, mais aussi parce que leur utilisation supposait l'intervention d'un professionnel de santé. Toutes les défaillances cardiaques n'appellent pas, en effet, la même réponse et, dans certains cas, un électrochoc ne sert à rien. Un médecin devait donc évaluer la situation du patient et il ne pratiquait les électrochocs que lorsque cela était indiqué.

La science et la technique ont, depuis, fait des progrès. Les défibrillateurs modernes sont automatiques ou semi-automatiques en ce qu'ils procèdent par eux-mêmes à l'évaluation du patient afin de déterminer si un choc électrique est indiqué ainsi que l'intensité appropriée de celui-ci.

Les défibrillateurs modernes sont également transportables (leur poids et leur volume ont été sensiblement réduits).

Le pouvoir réglementaire en a tiré les conséquences et, depuis un décret du 4 mai 2007, « Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe » répondant aux normes. Il est très important que les défibrillateurs se répandent et que les personnes soient informées afin d'avoir le réflexe de s'en servir. Là où le défibrillateur est à la disposition du public depuis plusieurs années, dans les pays anglo-saxons, le taux de survie après un arrêt cardiaque est de l'ordre de 20 à 50 % alors qu'en France, il n'est encore que de 2 ou 4 % ! Une étude confiée à l'INSERM en 2004 et dont les premiers résultats ont été rendus publics en novembre 2007 a montré que le taux de récupération chez les sportifs victimes d'arrêts cardiaques avait été de 2 % sans choc électrique et de 22 % en cas de choc.

Il est donc aujourd'hui acquis que, pour la victime d'un arrêt cardiaque susceptible d'être « choqué », le plus important est de bénéficier le plus vite possible de l'application d'un défibrillateur automatisé externe sans attendre l'arrivée des secours.

Cela suppose qu'il y en ait un à proximité.

Edouard de LAMAZE *Maire*



5 juin 2009 :  
exposé de M. Jean-Noël Lebrun,  
Pompier de Buchy.



Emplacement du défibrillateur  
dans le couloir de la Mairie



## AVIS A LA POPULATION

### COURS DE GYM POUR ADULTES

Carole Lechevalier organise avec une petite équipe et un professeur dans les locaux de la mairie, des cours de gymnastique pour adultes tous les mardis soirs de 19h00 à 20h00.

Les inscriptions peuvent se faire auprès de Carole Lechevalier au 06 85 20 71 97.

Le prix des cours est de 80 € par an, y compris la licence officielle.

Ces cours sont fortement conseillés pour vous permettre de garder la forme !...

### 13 JUILLET AU SOIR

Le comité des fêtes de Bois-Hérault, présidé par Dominique Bourgeois, organisera le traditionnel feu d'artifice de Bois-Hérault avec la retraite aux flambeaux le long de la rue du château.

Le départ est prévu à l'angle de la rue du château et du chemin des écuries à 22h00. Le feu d'artifice aura lieu à 23h00 devant le château de Bois-Hérault qui vous sera présenté avec son nouvel éclairage extérieur.

Vous êtes invité à venir nombreux pour cette fête nationale.

Un verre de l'amitié sera servi à la Mairie.

### RANDONNEURS

Il existe 10 circuits de randonnées aux alentours de Buchy, dont le circuit n°2 dit « Les coteaux Vikings » de 9 kms (2 H 15) au départ de Bois-Hérault, le long du chemin du Four à Chaux, au Hameau de Ennecuit, à la vallée d'Héronnelles pour terminer au vieux château viking et à la Quesne (cf « Guide touristique 2008 » publié par « le pays entre Seine et Bray » - disponible en Mairie).

### UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur de la commune se trouve dans le couloir d'accès du logement de la mairie, près des boîtes aux lettres extérieures. (cf photos page 1)

Son utilisation est facilitée par un disque sonore qui indique les gestes de secours à pratiquer – sans oublier d'appeler le 15 ou le 18 – . Ce défibrillateur ne peut être décroché et utilisé qu'à des fins de secours.

Il est muni d'un système d'alarme pour nous prévenir des éventuelles mauvaises intentions. Toute utilisation autre ou dégradation fera l'objet de poursuites pénales.

**Cet appareil doit sauver la vie !**

**Merci de le respecter.**

## A RETENIR



### UNE MAIN SUR L'ARGENTINE

Un groupe de neuf jeunes étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne : Amélie Yang, Adrien Foucon, Audrey Chaudot, Florian De Gaulejac, Claire Lechevalier, Adrien Fromont, Lan Nguyen, Nicolas Thirouin et Adrien Moutenet, est rentré mi-février d'un périple inoubliable.

Unie à travers une association humanitaire, l'équipe est partie avec un projet : élaborer un système d'évacuation des eaux usées dans un bidonville du nord de l'Argentine ! Les travaux se sont échelonnés sur trois semaines à Santa Clara. Les étudiants ont d'abord pris contact avec la population locale, chaleureuse et pour qui la venue de français paraissait impensable.

Ils écoutent ainsi leurs besoins et leurs attentes, puis les pelles et les pioches se sont activées. Les journées défilaient d'autant plus que la chaleur, plus de 45°C, empêchait les jeunes de sortir entre midi et 17h.

Après avoir creusé un canal de 40 cm de profondeur et de 30 cm de large, le groupe a commencé à bétonner les quelques 180 mètres de rigole. La terre récupérée a servi pour aplanir le reste de la rue et créer une grosse marche, empêchant l'écoulement naturel des eaux de pluie vers les habitations qu'elles inondaient ; aujourd'hui l'eau est déviée jusque dans la canalisation drainant ainsi les eaux usées stagnantes.

Celles-ci se regroupent à proximité d'une bouche d'égout. L'équipe a proposé à la municipalité de peaufiner ce raccord l'obligeant ainsi à s'investir.

Le prêtre Contamin qui accueillait le groupe durant un mois a béni le système d'évacuation abouti.

Celui-ci fut également inauguré avec les habitants le jour du départ. Les liens tissés sont authentiques malgré la barrière de la langue et nos différences culturelles s'apparentent à une richesse favorisant les échanges.

Après les nombreuses anecdotes et péripéties des travaux, la dernière semaine rythmée par les visites et la traversée de paysages magiques du nord du pays fut une belle récompense pour l'équipe.



Claire Lechevalier

Le groupe sur une mer de sel

# FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Le père Noël 2008  
et Zoé...



Les enfants de Bois-Hérault



11 janvier 2009 :  
Galette des rois organisée  
par le Comité des Fêtes.  
James Leriche  
Claudette André



Dominique Bourgeois  
Président  
du Comité des Fêtes



28 mars 2009 :  
Soirée Marocaine dans la salle  
des fêtes organisée par  
le Comité des Fêtes



Soirée Marocaine  
Philippe Masquelier  
Michel Doris  
Louis-Anselme de Lamaze



Danseuse orientale



Danseuse orientale



11 avril 2009 : Chasse aux œufs  
dans le jardin du château  
organisé par le Comité des Fêtes



Chasse aux œufs 2009 :  
réception des enfants dans  
le Grand Commun



Ludovic et Claire Leseigneur  
et Francisco de la Peña



Arc en ciel  
sur Bois-Hérault

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DU 27 MARS 2009

### LAVE-VAISSELLE COMITE DES FETES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Foulon concernant le disfonctionnement du lave-vaisselle du Comité des Fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter un lave-vaisselle. La somme de 600 € sera inscrite au budget 2009.

### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Daniel Lefebvre sollicitant une subvention de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € à l'Association Familiale Rurale « Les Diablotins ».

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 210 € à l'Association Méningite Régis 76.

### EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU CHATEAU

Le Conseil Municipal confirme sa volonté de procéder aux travaux d'effacement des réseaux rue du château. Un emprunt pour la somme de 80 000 € sera effectué et des subventions seront recueillies en raison du caractère exceptionnel du site esthétique et historique de la commune.

### CHEMIN RURAL TRAVERSANT LE BOIS DE MONSIEUR LINTZ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Lintz est d'accord pour enlever sa barrière à condition que la commune mette un panneau de sens interdit avec la mention « sauf riverains ».

Le Conseil Municipal donne son accord pour mettre ce panneau à l'entrée du chemin.

## POINT SUR LE PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

Monsieur le Maire a rencontré avec les adjoints à la Mairie, Monsieur Rousseau, Maire de Bosc Bordel, accompagné de Messieurs Dumontier et Arrachequesne et Madame Verhaeghe, pour étudier la possibilité de construire une école du SIRS à Bosc Bordel.

## ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Une ZPPAUP est une portion du territoire à protéger ou à mettre en valeur pour motifs d'ordre esthétique ou historique. Cette réalisation permettrait à la commune d'obtenir des subventions dans le cadre de l'effacement de travaux. Le Conseil Municipal décide de mettre à l'étude et réaliser une ZPPAUP au centre bourg.

## RAPPEL DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'ARRETE DE MONSIEUR LE PREFET DE LA SEINE-MARITIME

Vu le Code des communes et notamment l'article L.131-13,

Vu le Code pénal et notamment l'article R.26-15,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1, L.2, L.48 et L.49,

Vu le décret n°73-502 du 21 mai 1979 relatif aux infractions à certaines dispositions au titre 1er du livre 1er du Code de la santé publique,

Vu le décret n°88-523 du 5 mai 1988 pris pour application de l'article 1er du Code de la santé publique et relatif aux règles propres à conserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1988 relatif aux

modalités de mesurage des bruits de voisinage.

## ARRETE

Article 1 : les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, débroussailleuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



## AGENDA DU MAIRE

### • 5 mars 2009

Conseil Communautaire de la CCME d'Héronnelles

### • 12 mars 2009

Réunion du Comité Syndical Pays Seine et Bray à Bainville-Crevon.

### • 1er avril 2009

Réunion Pays entre Seine et BRAY, mairie de Montville.

### • 8 avril 2009

Conseil Communautaire CCME de Blainville-Crevon.

### • Le 19 septembre 2009

7ème rencontre des Maires et des Présidents de structures intercommunales avec le Département au Zénith de Rouen.

## INFORMATIONS GENERALES



### ANNIVERSAIRES

Monsieur **Fernand Lefebure** : 81 ans le 25 mai 2009 et Madame **France Lefebure** : 80 ans le 26 février 2009. Madame **Christiane Leseigneur** : 81 ans le 28 juillet 2009. Madame **Irène Bosselin** : 83 ans le 10 août 2009.



### CARNET ROSE

Nous avons appris avec grande joie la naissance de **Sandrina Esther Foulon**, le 27 avril 2009. Nous félicitons Mme Valérie Groussard et M. François Foulon pour cet heureux événement !

• Nous adressons également toutes nos félicitations à Mme Delphine Senis et M. Cédric Devos pour Alicia Devos née le 19 janvier 2009.

### FESTIVITES

- 13 juillet : Feux d'artifice
- 6 septembre : Fête du pays

### TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance Hébert : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
  - Marc Baril : 02 35 34 41 41
  - Philippe Duret : 02 35 34 09 36
  - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
- Vétérinaire : F. Thomas : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06
- Assistantes Sociales :
  - Madame Lemoine,
  - Madame Lateurtre,
  - Madame Guillochet.
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Madame Cantrel

- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis alimentaire. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h30 à 17h00.
- Service de car VEOLIA : Assure plusieurs transports par jour Buchy- Rouen (aller-retour) pour 2 €.
- Location de salle (Commune uniquement) Monsieur Ouvril : 06 08 16 38 73
- **OUVERTURE DE LA MAIRIE** :  
Mardi : 9h30 -12h00 - 14h00-18h30  
Jeudi : 14h00-18h30
- **PERMANENCE DES ADJOINTS** :  
Mardi : 14h00-16h00
- **PERMANENCE DU MAIRE** :  
Samedi matin sur rendez-vous  
Téléphone : 02 35 34 44 37  
Fax : 02 35 34 29 47  
E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr